

LA VIOLENCE À L'ÉCOLE :

ça vaut le coup
d'agir ensemble!



BULLETIN SPÉCIAL: UN FORUM NATIONAL SUR LA QUESTION DE LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

Le 17 novembre 2009, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) tenait un forum national en relation avec son plan d'action *La violence à l'école, ça vaut le coup d'agir ensemble!* C'est sur le thème des pratiques collaboratives en prévention et en traitement de la violence qu'ont été conviés les membres des groupes-relais¹ de chacune des régions administratives du Québec pour discuter et échanger sur le sujet. À cette occasion, la conférence d'ouverture intitulée *Des actions collectives pour influencer le développement social des jeunes* a été prononcée par Claire Beaumont, professeure à la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université Laval et codirectrice de l'Observatoire canadien pour la prévention de la violence à l'école (OCPVE). Les participants et participantes ont par la suite été invités à discuter en sous-groupes de leur conception des pratiques collaboratives et des rôles qu'ils ont à jouer dans le cadre du Plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école. La ministre Michelle Courchesne a prononcé un bref discours sur l'importance de la collaboration entre les milieux scolaires et les divers partenaires de la communauté pour mettre en place

des actions efficaces dans le but de faire diminuer la violence à l'école. Elle a aussi assisté au compte rendu des discussions de chacun des groupes-relais à la suite de la conférence de la professeure Beaumont et en a profité pour reprendre la parole et souligner l'apport de tous les partenaires dans la prévention et le traitement de la violence.

Dans la seconde partie du forum, six choix d'ateliers étaient offerts aux participants et participantes dans le but d'illustrer des pratiques se déroulant dans diverses régions du Québec sur le sujet de la prévention de la violence à l'école. La journée s'est terminée en séance plénière par une entrevue des membres du groupe-relais de la région de la Montérégie concernant leurs pratiques collaboratives mises en œuvre dans le cadre du plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école.

Ce bulletin *Spécial Forum* vise à présenter à la communauté éducative québécoise les principaux éléments abordés au cours de cette journée de rencontre nationale consacrée à la prévention et au traitement de la violence en milieu scolaire.

Bonne lecture!

1 Conférence d'ouverture intitulée: Des actions collectives pour influencer le développement social des jeunes

Conférencière: Claire Beaumont, Ph. D., codirectrice de l'Observatoire canadien pour la prévention de la violence à l'école (OCPVE) et chercheuse au Centre de recherche et d'intervention sur la réussite scolaire (CRIRES), Université Laval

Au cours de la conférence d'ouverture, Claire Beaumont a présenté divers éléments permettant aux participants et participantes de consolider leur compréhension commune du concept de la violence à l'école. Ainsi, elle a rappelé que la violence est une notion très subjective qui est influencée par les codes sociaux, juridiques, politiques, les époques et les lieux où elle se vit. Elle a aussi mis en lumière le fait que la violence à l'école était en fait... de la violence! En se référant au modèle écosystémique de Bronfenbrenner qui conçoit les phénomènes sociaux et les individus en tant que systèmes en interaction avec d'autres systèmes, la conférencière mentionne que l'école a un rôle important à jouer dans le développement de comportements non violents chez les jeunes. Toutefois, il faut aussi considérer les influences importantes

1. Groupe-relais: le groupe-relais mis en place par l'agent de soutien, en collaboration avec la direction régionale et les commissions scolaires, est formé de divers membres du milieu de l'éducation ainsi que de divers partenaires. Ce groupe est un lieu privilégié pour partager de l'information, de l'expérience et de l'expertise en vue d'outiller les commissions scolaires et les écoles pour qu'elles puissent assumer pleinement leur responsabilité de prévenir et de traiter la violence.

des caractéristiques personnelles de l'élève, de son milieu familial et social, des organismes régionaux (communautaires, scolaires et politiques) et des valeurs et idéologies de la communauté et de la culture dans laquelle il évolue. L'importance du travail de collaboration entre l'école et les divers acteurs de la communauté a ainsi été relevée si on souhaite aider les jeunes à développer des comportements sociaux adaptés aux attentes des milieux. M^{me} Beaumont a par la suite présenté les interventions les plus efficaces à pratiquer en milieu scolaire pour faire diminuer les comportements violents, ciblant entre autres :

- l'acquisition des habiletés sociales chez l'ensemble des élèves;
- la modification du comportement par des méthodes cognitives behaviorales;
- les interventions centrées sur l'école (gestion de la discipline, établissement des normes et des attentes, pratiques éducatives stimulantes);
- les méthodes faisant intervenir les pairs (médiation par les pairs, conseils étudiants, etc.).

Afin de prévenir la violence non seulement à l'école mais dans l'environnement des jeunes, la conférencière a soutenu que tous les membres de la communauté éducative (les élèves, les formateurs, les parents, le personnel administratif et technique, les intervenants de la santé et des services sociaux, les organismes communautaires et municipaux, les entreprises, les associations, etc.) doivent s'investir. Pour parvenir à un type de collaboration efficace, certains principes doivent cependant être considérés, tels que le volontariat, la parité entre les participants, le partage des responsabilités et des ressources, l'interconnaissance des rôles, des compétences, des attentes et des limites propres à chaque individu de l'équipe, une interdépendance et une confiance mutuelle ainsi qu'un sentiment d'appartenance au sein de l'équipe. Par ailleurs, certains facteurs, tels que l'organisation des horaires, la gestion des emplois du temps, la disponibilité des locaux,

les valeurs différentes, les problèmes de communication et l'individualisme peuvent nuire aux pratiques collaboratives, malgré la bonne volonté des partenaires.

Pour terminer, la conférencière a brièvement commenté les résultats d'une de ses plus récentes études menée auprès de membres d'équipes collaboratives en milieu scolaire invités à s'exprimer sur leur motivation à collaborer. Ainsi, parmi les avantages à collaborer, les participants et participantes ont fait ressortir quelques aspects, tels qu'un sentiment d'efficacité accru, le sentiment de pouvoir influencer le cheminement des élèves, une prise de recul permettant d'objectiver et de dépasser les compétences individuelles, un réseau de soutien personnel et professionnel et une source de perfectionnement professionnel continu. Certaines conditions ont finalement été proposées pour permettre aux différents partenaires de vivre de façon satisfaisante leurs pratiques collaboratives :

- se donner un cadre de référence et un objectif commun dès le début du partenariat;
- se donner le temps de s'approprier comme individus ayant leurs propres valeurs, compétences et expertises (interconnaissance, reconnaissance de l'expertise de l'autre, partage des valeurs);
- se retrouver en des lieux et à des moments propices aux échanges.

Pour en connaître davantage sur le thème de la collaboration en milieu scolaire :

BEAUMONT, C., J. LAVOIE, et C. COUTURE (2010). *Les pratiques collaboratives en milieu scolaire: Cadre de référence pour soutenir la formation*. Document de formation, Faculté des sciences de l'éducation, Université Laval, Québec.

SLEE, P., "Violence prevention: Schools and Communities Working in Partnership", *International Journal on Violence and School*, n°1, May 2006.

ATELIER 1

Accompagnement du personnel scolaire afin de prévenir la suspension et l'expulsion des élèves

Présentateurs: Rock Girard et Carl Tremblay, psychologues, Équipe régionale de soutien et d'expertise pour les élèves en troubles de la conduite et du comportement

Au cours de cet atelier, les grandes lignes du *Guide d'accompagnement du personnel scolaire pour prévenir la suspension et l'expulsion des élèves en difficulté d'adaptation et de comportement au secondaire* ont été présentées. Cette présentation s'est déroulée dans un esprit de collaboration car les animateurs ont recueilli les commentaires et suggestions des participants et participantes dans le but d'étoffer le guide d'accompagnement présentement en construction. Puisque le nombre de suspensions augmente chaque année, qu'elles arrivent toujours plus tôt dans l'année scolaire et que ce sont principalement les garçons qui sont suspendus, un comité régional de coordination (région de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches) a été mis en place pour travailler sur cette problématique afin d'y apporter des solutions efficaces et applicables dans les milieux scolaires.

Les buts visés par le « *Guide d'accompagnement du personnel scolaire pour prévenir la suspension et l'expulsion des élèves en difficulté d'adaptation et de comportement au secondaire* » sont multiples. Il vise d'abord à favoriser l'application de mesures de soutien destinées au personnel scolaire dans ses interventions avec les jeunes en difficulté, à outiller ce personnel dans la mise en place de pratiques éducatives efficaces et à développer et consolider ses compétences. Le point d'ancrage de ce guide est la collaboration entre les enseignants, la direction, les parents et les autres membres essentiels de la communauté, tout comme le proposent le programme P.A.S.S. (Bailey et Kackley, 1977) et d'autres auteurs prônant la collaboration entre les milieux. Il se veut un outil pratique et concret qui facilitera les interventions du personnel scolaire en l'orientant dans des actions positives et éducatives auprès des jeunes en difficulté d'adaptation scolaire.

L'observation de la situation de la suspension des élèves dans plusieurs commissions scolaires du Québec aura permis de relever neuf constats pour lesquels on souhaite apporter des modifications quant à la gestion de la suspension dans les écoles. Ces constats sont les suivants :

1. Le code de vie des écoles est plus punitif qu'éducatif.
2. La gestion actuelle des locaux de retrait est à redéfinir (motifs de retrait, mode de fonctionnement).
3. Le plan d'intervention est plus ou moins utilisé.
4. Les services éducatifs complémentaires sont plus ou moins concernés dans l'encadrement offert aux élèves en difficulté de comportement.
5. La formation et l'accompagnement du personnel scolaire, quant à l'application des interventions reconnues comme efficaces, sont nécessaires.
6. Les conditions gagnantes pour une intégration réussie en classe ordinaire doivent être définies et mises en application.
7. L'adaptation de la pédagogie doit être priorisée dans l'intervention.
8. La collaboration et la concertation avec les autres partenaires sont essentielles à une intervention efficace (coordination des services).
9. Les pratiques prometteuses en matière de suspension et d'expulsion sont méconnues et plus ou moins appliquées.

En conclusion, les aspects suivants seraient à considérer si on veut améliorer les pratiques et diminuer le nombre de suspensions et d'expulsions en milieu scolaire :

- Une bonne connaissance de l'élève et du contexte dans lequel il évolue.
- Une importance accordée à la prévention, et ce, dès l'arrivée de l'élève à l'école, ou au moment des premières manifestations de comportements inadéquats.
- Des interventions s'inscrivant dans une approche systémique pour assurer la mobilisation de plusieurs sphères de la société et tenir compte du milieu socio-économique des jeunes.

- Le respect des éléments liés au renouveau pédagogique et aux différents cadres de référence du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS).
- L'accompagnement de l'élève, lui offrant des moyens concrets pour lui permettre d'apprendre et de développer les comportements attendus, lui enseignant la « bonne » façon d'agir au lieu de le punir.
- L'intervention devant se pratiquer en contexte de relation d'aide en tenant compte des trois savoirs : savoir, savoir-faire et savoir-être.
- La possibilité de recevoir des commentaires valorisants sur ses améliorations et ses réussites.

Pour en connaître davantage sur le sujet de la suspension et de l'expulsion en milieu scolaire :

BAILEY, R.E., et J.C. KACKLEY (1977). *Positive Alternatives to Student Suspensions: P.A.S.S. An overview and Attachments*. All Children's Hospital, St. Petersburg, FL.

RIORDAN, G. (2006). "Reducing student 'suspension rates' and engaging students in learning: principal and teacher approaches that work". *Improving Schools*, 9(3), 239-250.

ROYER, E et autres (1993). *Le P.A.S.S. : Guide de prévention de l'exclusion scolaire au secondaire*. Québec : École et comportement.

de l'importance d'intervenir sur le phénomène de l'intimidation à l'école. Ainsi, plusieurs études mentionnent que l'intimidation se pratiquerait sous forme physique, verbale ou sociale, que 41 % des élèves seraient impliqués dans des activités d'intimidation sociale en tant que victimes ou auteurs, 18 % auraient traité d'autres élèves de noms racistes, 10 % seraient victimes de harcèlement homophobe, 16 % auraient été victimes d'attouchements, d'étreintes ou de pincements de nature sexuelle (sur ce point, l'intervenant ajoute que ce type de gestes est très peu dénoncé et très banalisé) et 13 % auraient été victimes ou auteurs d'intimidation électronique (Association canadienne de santé publique [ACSP], 2009; Centre national de prévention du crime, 2008).

Pour une intervention appropriée au phénomène de l'intimidation, les pratiques éducatives doivent viser la participation de tous les membres de la communauté éducative. C'est ainsi que les mesures d'intervention choisies doivent, entre autres, être en accord avec une politique interne ou une prise de position claire en matière de prévention de la violence dans le milieu visant l'école dans son ensemble, tenir compte d'une évaluation rigoureuse des besoins du milieu, faire appel à de multiples acteurs, être introduites officiellement au sein de la communauté éducative et comprendre une évaluation des actions et des effets sur le milieu et les élèves. Une initiative de lutte contre l'intimidation visant toute l'école doit, notamment, être bien planifiée et s'élaborer en tenant compte des multiples facteurs de risque et de protection contribuant au développement des conduites agressives.

Le projet mis sur pied à l'école secondaire du Triolet depuis quelques années concerne principalement la réduction de l'intimidation entre élèves. Cette école secondaire publique accueille 2000 élèves de niveau socio-économique élevé, 125 enseignants et enseignantes répartis en deux pavillons (1^{er} cycle et 2^e cycle) et offre trois programmes de formation (formation générale, vocation particulière et adaptation scolaire). C'est dans ce contexte que différentes mesures de prévention et d'intervention y ont été implantées récemment. Tout d'abord, une enquête y a été réalisée au cours de l'année scolaire 2001-2002 pour bien saisir l'importance du

ATELIER 2

Accompagnement d'une école secondaire dans l'élaboration d'une stratégie locale pour prévenir l'intimidation et le harcèlement

Présentateur : Pierre Lemoine, psychoéducateur, intervenant en prévention de la violence et de la toxicomanie à l'école secondaire du Triolet, à Sherbrooke

Avant de présenter le projet spécifiquement appliqué dans son établissement scolaire pour prévenir et traiter la violence, l'animateur commente brièvement certaines données issues de la littérature témoignant

LA VIOLENCE À L'ÉCOLE :

ça vaut le coup
d'agir ensemble!

phénomène de la violence dans cet établissement. Par la suite, un comité de travail a été créé, le personnel a été formé, des mesures ont été inscrites au plan de réussite de l'école et un protocole comprenant une démarche en sept étapes progressives pour intervenir face à la violence à l'école a été rédigé.

La particularité de cette intervention réside dans un protocole à sept étapes graduées et mises en place chaque fois que l'élève commet une infraction. Chacune de ces étapes correspond à une infraction de l'élève :

Étape 1 :

Arrêt d'agir, rencontre avec l'enseignant répondant (p. ex. : lettre d'excuses à faire signer par les parents, contact avec les parents), rencontre avec l'intervenant (retour sur la lettre d'excuses, explications du protocole, rencontre pacifique de la victime) et suivi du dossier.

Étape 2 :

Étape 1 + réflexion écrite de l'élève à faire signer par les parents, à la suite du visionnement d'un reportage sur l'intimidation.

Étape 3 :

Étapes 1-2 + suspension de 2 à 5 jours, travail et copies à effectuer, retour de suspension avec les parents et contrat d'engagement.

Étape 4 :

Étapes 1-2-3 + travail de recherche et retrait des périodes de transition pour une semaine (les récréations, l'heure du midi).

Étape 5 :

Étapes 1-2-3-4 + travaux communautaires à l'école et retrait des périodes de transition.

Étape 6 :

Étapes 1-2-3-4-5 + rencontre avec un policier pour expliquer les conséquences légales des gestes, travaux communautaires à l'externe et orientation vers un professionnel (s'il y a lieu).

Étape 7 :

Expulsion et acheminement au conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke pour changement d'école.

Ce protocole offre toutefois une grande souplesse dans l'application des mesures et nécessite la participation des élèves, des parents, des enseignants et de la direction. Chacune des étapes suggère des conséquences à appliquer en cas d'infraction et requiert une description particulière si l'élève se rend aux étapes 6 ou 7 du protocole. Selon les données recueillies par l'école du Triolet, environ 85 % des cas de violence rapportés (120 incidents par année) s'arrêtent et se stabilisent à la deuxième étape du processus, et une récidive est observée pour 2 cas sur 120 annuellement. Deux programmes de prévention ont finalement été proposés comme initiatives complémentaires à l'intervention menée à l'école du Triolet, soit : *Vous NET pas seul!*, une intervention contre la cyberintimidation, et *Gang de choix* concernant la prévention de l'adhésion aux gangs.

Pour en connaître davantage sur le sujet de l'intimidation en milieu scolaire :

CENTRE NATIONAL DE PRÉVENTION DU CRIME (2008). *Prévenir l'intimidation : la nature et la fréquence de l'intimidation au Canada*. Sécurité publique Canada. <http://www.securitepublique.gc.ca/res/cp/res/fl/2008-BP-01-fra.pdf>.

ASSOCIATION CANADIENNE DE SANTÉ PUBLIQUE (2004). *Trousse d'évaluation de l'intimidation, du harcèlement et des relations entre enfants*. http://acsp.cpha.ca/antibullying/francais/infobase/Trousse_d_evaluation.pdf.

ATELIER 3

Présentation de stratégies d'intervention en vue d'agir tôt

Atelier 3.1 :

Programme de dépistage précoce des problèmes de comportement (Early Screening Project)

Présentatrice : Natalie Breton, conseillère à la mise en place du Programme de dépistage précoce des problèmes de comportement à la Commission scolaire de la Côte-du-Sud

La première présentation de ce bloc d'ateliers concernait le *Programme de dépistage précoce des problèmes de comportement* élaboré par Walker, Severson et Feil (1995). Il s'agit d'une procédure de dépistage qui permet d'identifier les jeunes qui présentent des problèmes émergents de comportement au préscolaire (de 3 ans à 5 ans) en ciblant ceux qui présentent des comportements sur-réactifs ou des comportements sous-réactifs. Cette procédure de dépistage précoce est effectuée en trois étapes, soit :

Étape 1 :

L'enseignante ou l'enseignant classe tous les élèves selon les comportements extériorisés et intériorisés qu'ils présentent.

Étape 2 :

L'enseignante ou l'enseignant remplit les tableaux d'évaluation du comportement pour les cinq élèves présentant les comportements les plus extériorisés et les cinq ayant les comportements les plus intériorisés des élèves de sa classe.

Étape 3 :

Une observation directe du comportement est effectuée et un questionnaire est rempli par les parents.

Selon Kazdin (1987), après l'âge de 8 ans, les comportements antisociaux et les troubles graves du comportement peuvent être considérés comme des problèmes à risque de devenir chroniques chez les jeunes sans une intervention efficace. De plus, il semble que les deux tiers des enfants présentant un trouble de conduite répondent toujours aux critères diagnostiques du DSM-IV à l'adolescence (Institut national de la santé et de la recherche médicale, 2005). Puisque les statistiques démontrent l'importance d'agir tôt pour diminuer les risques de chronicité des comportements antisociaux, la procédure proposée par le ESP présente certains avantages, dont l'engagement des parents, l'utilisation de renseignements provenant de plusieurs personnes, un faible investissement en temps et en argent, et le fait qu'il s'agit d'un outil validé et normalisé. L'intervention précoce en milieu familial, en milieu scolaire et dans la communauté apparaît ainsi être la meilleure approche pour aider les enfants démontrant des difficultés de comportement (Zigler, Taussig et Black, 1992).

Pour en connaître davantage sur le sujet :

BRETON, N. (2008). *Le dépistage précoce des problèmes émergents de comportement*. Communication présentée dans le cadre du 2^e congrès biennal du Conseil québécois des jeunes en difficulté de comportement CQJDC, octobre 2008, Québec.
<http://www.cqjdc.org/fra/pdf/5.06.pdf>.

Institut national de la santé et de la recherche médicale (2005). *Expertise collective. Troubles des conduites chez l'enfant et l'adolescent*. Paris: Inserm.

KAZDIN, A. E. (1987). *Conduct disorders in childhood and adolescence*. Vol. 9. Sage; Beverly Hills.

WALKER, H.M., H, SEVERSON et E. FEIL (1995). *The Early Screening Project*. Longmont, CO: Sopris West.

ZIGLER, E. C. TAUSSIG et K. BLACK (1992). Early childhood intervention: A promising preventative for juvenile delinquency. *American Psychologist*, 47, 997-1006.

Atelier 3.2 :

Prévenir la violence en milieu scolaire par une approche originale de la psychomotricité

Présentateurs : Daniel Pilote, directeur de l'école Saint-Sacrement, et Claudine Maltais, directrice de l'école Saint-Léon et responsable du Comité de coordination du développement de la psychomotricité à la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean

La stratégie d'intervention proposée par les animateurs de cet atelier est basée sur une approche mise au point par Bernard Aucouturier (2005). Elle permet aux enfants d'exprimer leur agressivité par des séances de psychomotricité d'une durée de 45 à 50 minutes. Chacune de ces périodes d'intervention est structurée en six étapes, soit :

- 1) rituel d'entrée,
- 2) destruction du mur,
- 3) jeu sensorimoteur,
- 4) jeu symbolique,
- 5) histoire,
- 6) représentation.

Les ateliers sont animés par une intervenante accréditée qui accompagne les enfants dans la résolution de leurs conflits. En plus de donner aux enfants l'occasion de développer leurs habiletés relationnelles, cette mesure de prévention permet la libération des tensions par le jeu et le mouvement, ainsi que l'expression des émotions, tout en procurant un lieu de valorisation à chaque participant ou participante.

Pour en connaître davantage au sujet de cette approche :

AUCOUTURIER, B. (2005). *La méthode Aucouturier; Fantômes d'action & pratique psychomotrice*. Bruxelles: De Boeck.

Atelier 3.3: Projet Enjouant

Présentatrices : Christiane Gagnon, enseignante, et Karo-Lyne Gauthier, technicienne en éducation spécialisée

Le projet Enjouant est le fruit d'un travail de collaboration entre les présentatrices de cet atelier et une ergothérapeute. Cette stratégie d'intervention mise en place dans les classes du préscolaire vise à amener l'enfant à prendre conscience de son corps et à l'utiliser de façon optimale pour explorer le monde qui l'entoure. Des activités sont réalisées sur une base quotidienne dans les classes et un après-midi par semaine au gymnase en compagnie des parents. Au cours des séances en gymnase, les intervenants modélisent les comportements à adopter à l'intention des parents et peuvent ainsi suggérer des pistes d'intervention à privilégier. Les activités proposées permettent aux enfants d'acquérir un meilleur contrôle de leur corps et de développer leur proprioception. Grâce aux jeux, aux activités de manipulation, d'exploration, de mouvements inspirés de l'ergothérapie et du yoga, l'enfant a l'occasion de développer sa maturité neurologique, ce qui l'aidera dans son cheminement scolaire. De plus, selon cette approche, les mouvements enseignés permettent aux enfants de développer le tonus musculaire, la dissociation, la coordination, la proprioception, le contrôle de l'impulsivité, la perception visuelle et la persévérance.

ATELIER 4

Une démarche d'intégration du Plan de réponse pour des établissements sécuritaires (PRES) dans le contexte du plan sur les mesures d'urgence

Présentateurs : Marc Farand, Mathieu Lacroix, Sylvain Leblanc et Hugo Lizotte, de la Sûreté du Québec et des services de police de Granby et de Bromont, et André Messier, directeur général adjoint à la Commission scolaire du Val-des-Cerfs

Les événements tragiques survenus au cours des dernières années dans différents contextes éducatifs, comme les fusillades à l'École Polytechnique (1989), à l'Université Concordia (1992) et plus récemment au Collège Dawson (2006), incitent les corps policiers québécois et les établissements d'enseignement à se préparer à une telle éventualité. Les conférenciers ont présenté un projet pilote issu d'une entente de collaboration entre ces différentes instances. Intitulé *Plan de réponse pour des établissements sécuritaires (PRES)* et récemment mis sur pied dans la région de la Montérégie, le PRES est en lien avec le volet urgence du *Cadre de référence de la présence policière en milieu scolaire* (2005) et avec l'un des objectifs du *Plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école* (MELS, 2008). Tous deux soutiennent que l'école, en collaboration avec la commission scolaire et le service de police, doit préparer un plan d'intervention à appliquer en situation d'urgence. Le PRES vise principalement à outiller les policiers et le personnel scolaire en vue de répondre adéquatement à un cas de menace grave dans une école, comme une prise d'otages ou la présence d'un tireur actif. Ce plan de réponse spécifie les actions à réaliser face à une telle situation d'urgence ainsi que les rôles et responsabilités de chaque partie (école et corps de police). Le PRES s'intègre au plan d'intervention en situation d'urgence de chaque commission scolaire et des établissements d'enseignement comme le MELS le propose dans son plan d'action (2008).

Le PRES comprend quatre axes principaux : *la préparation, la prévention, l'intervention et le rétablissement*.

- **Axe 1 Préparation :** le directeur du poste de police local s'informe du plan de mesures d'urgence existant dans l'école. Il fait également la promotion du PRES auprès des

directions d'établissement et désigne un représentant du service de police pour constituer le *Cartable d'urgence*. Cet outil opérationnel rassemble dans un même document les renseignements stratégiques propres à chaque école (p. ex : personnes-ressources, numéros des services d'urgence, plan d'évacuation de l'établissement, information sur les clés maîtresses, etc.), afin d'intervenir efficacement pour faciliter et optimiser la gestion d'urgence. Ce document est complémentaire au plan d'intervention en situation d'urgence de chaque école et est élaboré en consultation avec les milieux scolaires et policiers.

- **Axe 2 Prévention :** vise le renforcement des mécanismes de prévention en matière de violence tout en mettant en place des dispositifs d'échange d'information entre le service de police et l'école.
- **Axe 3 Intervention :** deux principales actions sont menées, soit :
 - 1) l'appel immédiat au service de police par la direction pour une intervention rapide d'élimination de la menace ;
 - 2) la procédure de confinement barricadé et/ou d'évacuation préalablement organisée avec l'aide du service de police. Le confinement barricadé est un moyen de sauvegarde qui peut être ordonné par la direction ou mis en branle par le personnel. Il peut être général ou partiel et vise à se prémunir contre la menace en créant des barrières. À l'arrivée des policiers, l'ordre de maintenir ou de lever le confinement barricadé est du ressort des services de police.
- **Axe 4 Rétablissement :** vise à faire face aux conséquences susceptibles de se produire en situation d'urgence dans le but de favoriser un retour à la normale dans les meilleures conditions et les meilleurs délais possibles.

Après avoir fait une description du PRES, les présentateurs ont rapporté la procédure de mise en œuvre du programme à la Commission scolaire du Val-des-Cerfs, située en Montérégie. Ainsi, au moment de l'implantation du PRES (axe 1: la préparation), les animateurs mentionnent que des incompréhensions et des inquiétudes ont été observées et exprimées en lien avec la nature

et l'ampleur de la tâche à effectuer en milieu scolaire. Ces situations ont mené les parties à clarifier les attentes et le but poursuivi par les policiers et par les représentants de la commission scolaire. Les attentes des policiers concernaient principalement la production du cartable d'urgence, une rencontre avec la direction de chaque école, un PRES implanté dans chaque école et un mécanisme de mise à jour des renseignements stratégiques. Quant aux attentes de la commission scolaire, elles renvoyaient principalement à la réaction adéquate du personnel au moment d'une intervention en cas d'urgence et à la simplification du processus du PRES afin d'en atténuer la lourdeur administrative. Une fois les attentes de chaque partie clarifiées, des modalités de travail, un calendrier de rencontres et les thèmes à aborder au cours de ces rencontres ont été établis. Au moment de ces rencontres, les représentants des services de police et de la commission scolaire ont convenu de la manière dont le PRES serait présenté aux directions d'établissement.

À l'occasion de la présentation du PRES aux directions d'établissement, plusieurs aspects et inquiétudes ont été soulevés dont l'exercice pour le confinement barricadé et ses conséquences, le verrouillage des portes, etc. Une fois ces aspects problématiques discutés, un cartable spécifique pour chacune des écoles a été préparé et un exercice de simulation a eu lieu dans une des écoles afin de vérifier l'efficacité du PRES. Cet exercice a été très bénéfique sur plusieurs aspects tels que : la clarification du but et des attentes des parties respectives ; le respect des rôles de chacun ; l'appui donné par les dirigeants ; l'élaboration, en collaboration avec le service de police, la rencontre de toutes les directions par des services de police et le soutien centralisé donné à l'opération.

Tous ces aspects ont été reconnus comme gagnants pour favoriser la collaboration au moment de l'implantation du PRES dans les établissements d'enseignement de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs. Les présentateurs ont conclu leur atelier en mentionnant que « grâce à la collaboration on peut agir au lieu de réagir ». Rappelons que le PRES est mis en application depuis peu et que, par conséquent, des résultats concernant l'évaluation de ce plan ne sont pas encore disponibles.

Pour en connaître davantage sur le sujet du programme :

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT (2008). *Plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école*. Gouvernement du Québec. Document téléaccessible à : <http://www.mels.gouv.qc.ca/violenceEcole/>.

TABLE PROVINCIALE DE CONCERTATION SUR LA VIOLENCE, LES JEUNES ET LE MILIEU SCOLAIRE (2005). *Cadre de référence de la présence policière en milieu scolaire*. Montréal : ministère de la Sécurité publique. Document téléaccessible à : <http://www.acsq.qc.ca/download/37844.pdf>

ATELIER 5

Gang de choix : pour prévenir les comportements délinquants et empêcher l'adhésion à des groupes de pairs négatifs chez les élèves de 11-12 ans

Présentateurs : Julie Morin, psychoéducatrice, François Landreville, agent de concertation communautaire, section intervention jeunesse et prévention - région Ouest, Service de police de la Ville de Montréal, et Denis Leclerc, conseiller pédagogique en prévention de la violence, Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, agent pivot pour le Plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école

Le programme *Gang de choix* est une mesure de prévention universelle qui s'adresse aux jeunes de 11-12 ans, en dernière année du primaire, des classes ordinaires ou des classes à effectif réduit, de toutes les régions du Québec.

Pour les présentateurs, les facteurs de risque justifiant le recours à la violence sont moins dépendants de la densité de la population (milieu urbain, rural ou isolé) que de la recherche par ces jeunes de la satisfaction des besoins non comblés. Que ce soit pour satisfaire des besoins d'appartenance, de protection ou de reconnaissance, en lien avec la proximité de pairs négatifs ou en l'absence de ressources constructives, le jeune peut se retrouver seul et vulnérable. Conséquemment, en imitant les comportements associés

aux gangs de rue, certains jeunes croient avoir trouvé une réponse juste pour satisfaire leurs besoins.

Afin de renseigner les jeunes en quête légitime d'appuis significatifs, il devient primordial pour l'école de faire contrepoids aux pairs négatifs ainsi qu'aux messages incomplets des médias qui présentent très souvent les comportements déviants des gangs de rue comme un choix populaire et acceptable. Le programme *Gang de choix*, qui prend place par une animation en classe après la projection d'un DVD interactif, veut combler certaines lacunes en améliorant les connaissances et en faisant prendre conscience aux jeunes qu'ils ont du pouvoir sur leur vie et sur les choix qu'ils font. Sous la forme d'« histoires dont vous êtes le héros », les situations proposées dans le DVD demandent à des jeunes de faire des choix. Chacun des choix retenu conduit cependant à de nouveaux choix en fonction des conséquences logiques qui en découlent. Ces choix sont associés à des couleurs, les choix *rouges* représentant des risques d'entraîner des conséquences négatives et les choix *verts* représentant des décisions constructives. Quant aux conséquences des choix *jaunes*, elles dépendront de la couleur des choix ultérieurs.

Le programme *Gang de choix* est offert sur cinq semaines consécutives à raison d'ateliers de 75 minutes. Chacun des ateliers renseigne les élèves au sujet de la nature des besoins, des influences, de la couleur des choix, des conséquences légales des choix et de l'application de la *Méthode-Choix*. Il est animé par un intervenant, préférablement en présence de l'enseignant. Les objectifs poursuivis dans ces ateliers rejoignent certains thèmes abordés dans le Programme de formation de l'école québécoise, notamment dans le domaine général de formation *Vivre-ensemble et citoyenneté* et dans le cours *Éthique et culture religieuse*. L'intervention policière au cours du quatrième atelier permet d'informer les jeunes sur les comportements reconnus comme des infractions criminelles et l'âge auquel la responsabilité des conséquences aux actes est reconnue. Le taxage, l'intimidation, la cyberintimidation, entre autres, sont abordés dans ce volet du programme.

Une première évaluation de ce programme a démontré la satisfaction de la grande majorité des élèves et des enseignants. Des

améliorations ont été notées sur le plan de l'acquisition de nouvelles connaissances et du changement dans le raisonnement et le jugement des élèves. La reconnaissance du programme *Gang de choix* a été soulignée par l'attribution du Prix Coup de cœur de la Fédération des commissions scolaires du Québec. Sa conception a été rendue possible grâce au partenariat de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB) et du Service de police de la Ville de Montréal. Ce sont Julie Morin et Denis Leclerc (coordinateur), psychoéducateurs à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys de Montréal, ainsi que François Landreville, agent de concertation communautaire du Service de police de la Ville de Montréal, qui ont élaboré le programme grâce au soutien du Conseil national de prévention du crime et de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs du Québec, secteur psychoéducation (OCCOPPQ), et du Centre jeunesse de Montréal - Institut universitaire (CJM-IU).

Pour en connaître davantage sur le programme :

Consultez la trousse *Gang de choix*, conçue par le secteur psychoéducation de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, le Service de police de la Ville de Montréal et le Centre jeunesse de Montréal - Institut universitaire (2008), à l'adresse suivante : www.occoppq.qc.ca.

ATELIER 6

Parler d'homosexualité et d'homophobie en milieu scolaire: un tabou qui persiste ?

Présentatrice: Marie Houzeau, représentante du Groupe de Recherche et d'Intervention Sociale gaies et lesbiennes de Montréal (GRIS)

En début de présentation, l'animatrice a fait état du problème de l'homophobie en milieu scolaire en utilisant une approche orientée vers les sujets d'intérêt des participants et participantes à l'atelier. En s'ajustant aux besoins qu'ils ont exprimés, la présentation a donc porté principalement

sur la connaissance de l'ampleur du problème de l'homophobie et sur les principales interventions concrètes pouvant être utilisées par les milieux pour remédier au problème dans les établissements scolaires.

Une recherche réalisée par le GRIS, dont le but était d'évaluer le niveau d'inconfort des élèves à l'égard de l'homosexualité, souligne que les facteurs qui influencent le niveau de confort des élèves relativement à l'homosexualité sont le fait de connaître une personne homosexuelle, le sexe (plus d'inconfort chez les garçons que chez les filles sur le sujet, et ce, davantage à l'égard des hommes homosexuels que des femmes homosexuelles.), la religion et l'âge des répondants (plus d'inconfort chez les plus jeunes). Il semble, par ailleurs, que l'homophobie chez les jeunes soit principalement alimentée par la méconnaissance de la situation gaie ou lesbienne, par des « histoires de peur » comme celle voulant que les homosexuels se fassent battre ou rejeter, mais aussi par des faux mythes tels que l'homosexualité est une maladie contagieuse, ou encore que tous les homosexuels ont le sida.

Selon une étude menée dernièrement au collégial, 30% (et même 40% selon un autre chercheur) des jeunes répondants disent avoir été victimes d'homophobie durant leurs études secondaires, quand seulement 5% d'entre eux affirment être homosexuels; donc, beaucoup de jeunes, tant homosexuels qu'hétérosexuels, sont touchés par des propos homophobes. Tous les intervenants ont le pouvoir d'agir sur la situation.

Une des particularités de l'homophobie est que les gens qui s'impliquent pour lutter contre cette manifestation dans les écoles sont encore « ciblés » comme étant gais, contrairement aux luttes contre les autres manifestations de violence, tel le racisme. Il y a donc un certain risque en militant contre l'homophobie, d'être étiqueté comme homosexuel. De plus, ce qui complique la situation, c'est qu'il persiste encore un lien, pour certains, entre homosexualité et pédophilie.

Il est important d'instaurer une approche systémique et de faire en sorte que tous les adultes du milieu familial, scolaire et communautaire, interviennent face à chaque manifestation d'homophobie. Comme pour les autres manifestations de violence, il

LA VIOLENCE À L'ÉCOLE:

ça vaut le coup
d'agir ensemble!

n'est pas facile de faire participer les parents ou parfois même les autres partenaires dans ce type de prévention.

Voici quelques gestes concrets qui peuvent être faits dans le milieu scolaire pour prévenir l'homophobie :

- Diffuser des affiches de prévention.
- Disposer des dépliants aux endroits stratégiques.
- Ne pas présumer de l'hétérosexualité.
- Tenir un langage inclusif : p. ex. : au lieu de demander : As-tu une blonde ?, demander : Es-tu en amour ? Es-tu amoureux ? Sors-tu avec quelqu'un présentement ?
- Souligner ou participer à des événements de sensibilisation (comme le 17 mai : la Journée internationale contre l'homophobie ou le Prix GRIS/Fondation Simple Plan).
- Spécifier dans le code de vie que l'homophobie fait partie des gestes de violence inacceptables qui s'inscrivent sous la rubrique de la discrimination (sexisme, racisme, **homophobie**).
- Posséder des livres dans les bibliothèques scolaires et publiques concernant le sujet (les deux thèmes auxquels se rapportent les écrits les plus fréquemment volés sont ceux concernant l'homosexualité et la contraception, ce qui indique que les jeunes

sont en quête d'information sur ces sujets). Il est important de rendre ces livres très discrets afin que les jeunes ne soient pas gênés de les emprunter.

Les participants et participantes à l'atelier ont pour leur part ajouté que plus de sensibilisation serait également nécessaire, notamment pour faire taire certains préjugés ou faux mythes à l'égard des homosexuels.

Pour en connaître davantage sur la question de l'homophobie :

GRIS-MONTRÉAL (2007). *Rapport de recherche : L'homophobie pas dans ma cour!* Document électronique accessible à : http://www.gris.ca/2009/pdf/imprime/GRIS_Rapport_de_recherche.pdf.

Le forum national s'est terminé par une présentation plénière faite par les membres du groupe-relais de la Montérégie invités à partager leurs réflexions sur leurs pratiques collaboratives en réponse au plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école. Les membres de ce groupe-relais ont alors souligné l'importance de travailler en collaboration afin d'arrimer leurs pratiques et d'éviter d'agir en vase clos. La nécessité de partager l'expertise entre les membres du

groupe-relais, l'importance des interventions laissant place à la souplesse pour les adapter aux situations, la clarification des rôles de chacun des membres et l'utilité de développer un langage commun sont les principaux éléments cités comme étant bénéfiques à leur pratique collaborative. Une réflexion approfondie sur l'efficacité de leurs pratiques leur aura permis de se tourner vers d'autres pratiques reconnues par les experts. Par exemple, la collaboration établie pendant les travaux de ce groupe-relais a permis l'élaboration et l'utilisation d'une grille d'analyse permettant de réfléchir à l'efficacité des interventions. Cette grille, inspirée des fiches de recommandation d'experts produites par l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), peut être utilisée par les professionnels pour porter un regard réflexif en vue d'améliorer les pratiques. Le groupe de travail, issu du groupe-relais, comprenait des partenaires de la Santé publique (approche École en santé), des centres de santé et des services sociaux de la région (CSSS) et l'agent de soutien régional en Montérégie.

Avec la collaboration spéciale de :

Anick Chouinard
Ilda Natalia Garcia
Anne Godmaire
Rosalie Poulin
Émilie Myriam Roy